



Améliorer l'accès aux soins grâce à l'optimisation du champ de pratique de l'optométrie

15 avril 2026 – Ottawa, ON– L'Association canadienne des optométristes (ACO) travaille avec les gouvernements partout au Canada afin de s'assurer que les optométristes puissent exercer l'ensemble du champ de pratique correspondant à leur formation et à leur expertise.

Les décisions relatives au champ de pratique en santé reposent sur des principes établis : ce qu'une profession est officiellement formée et évaluée à faire dans le cadre de programmes accrédités, ainsi que ce qui peut être offert de façon sécuritaire et efficace aux patients.

Partout au Canada, les organismes de réglementation provinciaux examinent l'ajout sécuritaire de certaines procédures au champ d'exercice autorisé des optométristes. L'ACO appuie des processus de consultation ouverts et transparents concernant ces ajouts, y compris des consultations publiques où l'ensemble des parties prenantes peuvent participer. Toutefois, les décisions relatives au champ de pratique doivent être guidées par les données probantes, la formation accréditée et les normes réglementaires. Bien que d'autres professions puissent apporter leur point de vue, celui-ci ne devrait pas servir de base pour déterminer le champ de pratique d'une autre profession.

Alors que les besoins en santé oculaire et en soins de la vision augmentent - en raison du vieillissement de la population, de la hausse des maladies chroniques et de la pression croissante sur les services spécialisés - il est essentiel que les cadres réglementaires correspondent aux compétences des professionnels de la santé. Les optométristes possèdent une formation approfondie en diagnostic et en prise en charge des maladies oculaires, y compris des procédures en cabinet qui font partie de leur formation accréditée.

« À mesure que la recherche, les avancées technologiques et les soins cliniques évoluent, les champs de pratique des professions de la santé évoluent également, afin de permettre aux patients de bénéficier des données probantes et des approches de soins les récentes », a déclaré la Dre Allison Scott, présidente de l'ACO. « Cela permet aux optométristes d'offrir davantage de procédures courantes en cabinet, améliorant ainsi l'accès à des soins sécuritaires, de haute qualité et en temps opportun pour les Canadiens. »



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

À propos de l'Association canadienne des optométristes

L'Association canadienne des optométristes (ACO) est la voix nationale de l'optométrie. Les optométristes sont des fournisseurs indépendants de soins de santé primaires et représentent la première ligne de la santé visuelle. Les optométristes exercent dans divers milieux : la plupart travaillent en pratique privée, d'autres dans des cliniques, hôpitaux, centres de santé communautaires, optométrie d'entreprise, recherche, enseignement et administration. Reconnue au pays et à l'international comme un défenseur de premier plan de la profession, l'ACO s'engage à offrir du leadership et du soutien à plus de 8 400 membres (optométristes, étudiants et assistants optométriques) afin d'améliorer la qualité des yeux et une vision claire pour tous les Canadiens. Pour plus d'informations, visitez www.opto.ca.

Pour toute demande des médias, veuillez communiquer avec : Rhona Lahey, conseillère en communications, rlahey@opto.ca